Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie Une voix: Ils seront faibles.

M. Stevens: J'espère que ces remarques figureront au compte rendu. La réponse à mes trois premières questions a été «très élevé» et à ma dernière, «très faible», si je ne m'abuse, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) qui a fait cette remarque.

En réalité, il s'agit plus d'une crise gouvernementale que d'une crise de l'énergie. Nous avons un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est assoiffé de pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Il pourrait produire assez de vent pour faire marcher tous les moulins de l'Ontario.

M. Stevens: Le ministre voit une occasion de se faire confier de nouveaux pouvoirs, à lui et à son ministère, présumément au détriment d'autres ministres en qui il voit parfois des collègues.

En examinant le bill, je crois que nous devons nous rappeler que le Canada occupe une place unique dans le monde occidental industrialisé. En 1973, nous pouvons suffire à nos besoins de pétrole dans une proportion de 118 p. 100. On nous doit certainement une explication justifiant pourquoi il est nécessaire pour un pays qui peut suffire à ses besoins en pétrole dans une proportion de 118 p. 100 de se conformer à un bill comme le bill C-236. Bref, nous constituons nettement un pays contributeur aux réserves mondiales de pétrole et je crois que le ministre doit expliquer, ce qu'il n'a pas fait hier, pourquoi un pays comme le nôtre, qui contribue nettement aux réserves mondiales de pétrole, devrait supporter un déficit mondial.

Le ministre a dit parfois qu'il fallait se comporter comme un bon citoyen du monde, et que c'est pour cette raison que nous devons supporter ce déficit. Il a parlé de pays comme la Suède qui, à son avis, pourraient avoir besoin que l'on détourne du pétrole du Canada. On ignore alors complètement qu'il s'agit de deux situations distinctes. La Suède ne connaît pas le chômage qui existe au Canada. Le fait de déclarer nonchalamment que nous devons accepter une baisse parce qu'il en a été décidé ainsi par quelqu'un d'autre que le Canada, sans donner de plus amples explications, place les Canadiens dans une situation difficile. S'il nous faut accepter un partage à l'échelle mondiale, c'est uniquement parce que le gouvernement n'a pas empêché cette situation de se produire en prenant les dispositions nécessaires en prévision de la crise mondiale actuelle. Le gouvernement savait que cela pouvait arriver.

• (1600)

Je me réfère aux réunions du comité des ressources nationales, qui ont eu lieu jusqu'au 6 juin. Les comptes rendus rapportent de nombreux témoignages touchant la possibilité d'une pénurie et les mesures à prendre dans une telle éventualité. Le gouvernement a négligé de faire tous les efforts voulus et aujourd'hui nous connaissons une crise qui se trouve réellement au sein du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la déclaration télévisée que j'ai faite à la nation le 22 novembre, j'ai dit que la priorité du gouvernement face à la pénurie actuelle de pétrole est de

garantir les approvisionnements voulus à tous les Canadiens cet hiver, peu importe ce qui se produira à l'étranger.

J'ai évoqué les mesures que le gouvernement met en œuvre pour assurer des approvisionnements de pétrole aux régions qui seront probablement les plus touchées par la pénurie. J'ai annoncé aux Canadiens qu'on leur demanderait de coopérer à un programme de restrictions volontaires afin d'économiser l'énergie, ajoutant qu'une répartition obligatoire au niveau du commerce en gros s'imposerait pour, justement, assurer une répartition juste et équitable des approvisionnements disponibles.

Le 26 novembre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), après consultation avec les provinces, a présenté à la Chambre un ensemble de directives pour économiser l'énergie et expliqué dans ses grandes lignes le régime de contrôle obligatoire. Le 3 décembre, le ministre a déposé un bill établissant un office de répartition des approvisionnements d'énergie et confiant à celui-ci tous les pouvoirs nécessaires. Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de participer au débat sur ce bill.

Ce serait se leurrer que de sous-estimer la gravité éventuelle du problème qui nous a poussés à prendre ces mesures. D'autres pays, de jour en jour, prennent les mesures jugées nécessaires, pour faire face à des difficultés semblables, sinon plus grandes. Le gouvernement estime, néanmoins, qu'à moins de circonstances imprévisibles, le problème énergétique à court terme peut être réglé au Canada.

Nous avons confiance qu'aucun Canadien ne doit craindre une pénurie aiguë de pétrole ou de mazout cet hiver, à condition toutefois que chacun d'entre nous joue son rôle et y mette du sien. Nous sommes persuadés, en outre, que l'économie canadienne est assez souple, qu'elle a assez de ressort, pour s'adapter rapidement aux conditions changeantes et maintenir un haut niveau de production et d'emploi. Je profite de l'occasion pour exhorter, une fois de plus, tous les Canadiens à étudier et à observer de près les principes directeurs du ministre, comme aussi pour demander à la Chambre d'adopter rapidement le projet de loi à l'étude.

Toutefois, monsieur l'Orateur, ma tâche immédiate sera de présenter à la Chambre certaines propositions qui jetteront les bases d'une nouvelle politique pétrolière nationale. L'objectif que cette politique se propose d'atteindre, d'ici la fin de la présente décennie, c'est l'autonomie du Canada en matière de pétrole et de produits pétroliers.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Dans l'intervalle, il nous faut créer au Canada les installations nécessaires pour garantir l'approvisionnement et nous prémunir contre une crise semblable à celle qui nous menace. En poursuivant cet objectif, le gouvernement essaiera également de conserver suffisamment de réserves pour continuer à exporter du pétrole vers les États-Unis et de faire en sorte que le Canada reste un débouché pour les fournisseurs étrangers sur qui il peut compter.

[Français]

Notre nouvelle politique, monsieur le président, aura pour effet d'abolir la ligne Borden. Dorénavant, le marché canadien du pétrole ne sera plus divisé en deux, à savoir une partie qui utilise le pétrole canadien, l'autre le pétrole importé. Ainsi nous aurons non plus deux politiques pétrolières, mais une seule. Les provinces de l'Ouest auront un débouché garanti pour leurs excédents de production, et